

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

annexé à la délibération

FONCTION	NOM, PRENOM (facultatif)	POURCENTAGE SUR INDICE 1027
Maire	Pierre OGOR	55%
1 ^{ère} adjointe	Anne CARRO	21.48 %
2 ^{ème} adjoint	Michel CADOUR	21.48 %
3 ^{ème} adjointe	Agathe ARZUR	21.48 %
4 ^{ème} adjoint	Thierry COLAS	16 %
5 ^{ème} adjointe	Isabelle NEDELEC	16 %
6 ^{ème} adjoint	Matthieu SEITE	16 %
7 ^{ème} adjointe	Anne-Sophie MORVAN	16 %
8 ^{ème} adjoint	Gilbert QUENTEL	16 %
Conseiller municipal délégué n°1	Pierre EVEN	13.56 %
Conseiller municipal délégué n°2	Alain CUEFF	9 %
Conseiller municipal délégué n°3	Antoine HAUDOIRE	9 %

	Affaires Générales et finances	Urbanisme, cadre de vie , développement durable	Culture , animation, Jeunesse et Education, Enfance , et sport, associations	Lien social
Adjointes responsables et délégués	Michel CADOUR : 2ème Adjoint <ul style="list-style-type: none"> • réglementation générale (funéraire...) • Personnel communal • Finances communales • Marchés publics • Assurances communales • Suivi des grands travaux <ul style="list-style-type: none"> • Activités économiques 	Agathe ARZUR : 3ème Adjointe <ul style="list-style-type: none"> • Urbanisme et aménagement • Le déplacement et les transports • L'affichage publicitaire et la signalétique communale • Les travaux communaux • L'informatique et le haut débit Anne-Sophie MORVAN : 7ème adjointe <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie • Environnement et développement durable Gilbert QUENTEL : 8ème adjoint <ul style="list-style-type: none"> • Travaux • Sécurité, tranquillité 	Thierry COLAS : 4ème Adjoint <ul style="list-style-type: none"> • Projets communaux en lien avec la culture • Programmation culturelle municipale • Médiathèque municipale <ul style="list-style-type: none"> • Relations avec associations culturelles Isabelle NEDELEC : 5ème Adjointe <ul style="list-style-type: none"> • Education • Veiller au bon fonctionnement des écoles • gestion des accueils périscolaires communaux • Contrat Enfance Jeunesse <ul style="list-style-type: none"> • Concession de service public • Relation avec les associations ayant un lien avec l'Éducation, l'enfance et la Jeunesse Matthieu SEITE : 6ème Adjoint <ul style="list-style-type: none"> • Projets communaux en lien avec le sport • relation avec les associations sportives <ul style="list-style-type: none"> • Politique de soutien à la vie associative 	Anne CARRO : 1ère Adjointe <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du CCAS • Animation sociale et insertion • Relation avec les associations du secteur social • Contrat de ville <ul style="list-style-type: none"> • Logement social - habitat • Programme local de l'Habitat • hébergement d'urgence • Suivi du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées • habitat des gens du voyage
Conseillers délégués		Alain CUEFF : voirie, espaces verts communaux	Antoine HAUDOIRE : événements et manifestations culturelles, jumelages	Pierre EVEN : emploi, insertion, personnes en situation de handicap
Conseillers de la majorité	Céline KERANGUEVEN Sophie GUIAVARCH Jean-Jacques CADALEN Catherine MERCEUR	Stéphanie POTEREAU Olivier YVEN	Michel RICHARD Sophie GUIAVARCH	Marie-Françoise KERGLONOU Nelly GALAIS Bénédicte ROLLET
Conseillers de la minorité	Jérôme JACOPIN Gwenaëli KERJEAN	Bruno SIMON Jérôme JACOPIN	Jean-Philippe SOURIMENT Catherine DENIEL	Denise PHELEP Sylvie RAVAILLEAU

LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE MAINTIEN
A DOMICILE DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS

Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020

AVENANT 1 Pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.

ENTRE

D'une part,

La ville de Bohars, représentée par Monsieur Armel Gourvil, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

La ville de Brest, représentée par Madame Bernadette Abiven, Adjointe au Maire, habilitée en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise

La ville de Gouesnou, représentée par Monsieur Stéphane Roudaut, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

La ville de Guilers, représentée par Monsieur Pierre Ogor, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

La ville de Guipavas, représentée par Monsieur Fabrice Jacob, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

La ville de Plougastel-Daoulas, représentée par Monsieur Dominique Cap, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

La ville de Plouzané, représentée par Monsieur Bernard Rioual, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

La ville du Relecq Kerhuon, représentée par Monsieur Yohann Nédélec, Maire, habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise le,

ET

D'autre part,

Brest métropole, représentée par Monsieur François Cuillandre, son Président, habilité par délibération du Conseil de la métropole du.

PREAMBULE : OBJET DU DISPOSITIF DE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Depuis 20 ans, Brest métropole et les communes de l'agglomération mène un plan d'actions visant à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat afin de favoriser le maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus.

Ce dispositif fait l'objet d'un marché public dont Brest métropole est maître d'ouvrage et Soliha l'opérateur retenu pour la période 2017-2020.

La présente convention financière a été passée entre Brest métropole et les huit communes de la métropole afin de fixer la participation de chacune des parties.

Afin de préparer un dispositif renouvelé en 2021, il est proposé de passer un avenant au marché actuel pour prolonger le dispositif de 6 mois ainsi que de modifier la convention financière.

Cette modification de la convention financière fait l'objet du présent avenant.

Rappel du dispositif :

L'opérateur aura pour mission de poursuivre et développer des actions déjà entreprises en direction des personnes de 60 ans et plus, résidant à titre principal sur le territoire de la métropole.

L'objectif est de sensibiliser et d'accompagner ces personnes dans une démarche d'aménagement de leur habitat, leur permettant d'y vivre dans de bonnes conditions, malgré le vieillissement, le handicap physique ou psychique.

Ces actions d'information, de prévention, de conseil et d'accompagnement viennent compléter la politique départementale menée sur le territoire en direction des personnes âgées.

L'ensemble des missions de conseil et d'accompagnement assurées par l'opérateur sera gratuit pour les personnes de 60 ans et plus, résidant à titre principal sur le territoire métropolitain.

Les bénéficiaires des prestations de l'opérateur ne sont pas soumis à plafond de ressources, sauf s'agissant du rapport d'ergothérapie pris en charge uniquement pour les propriétaires occupants très modestes (condition de ressources Anah). Les subventions octroyées pour travaux (notamment Anah) sont, en revanche, soumises à condition de ressources.

Le suivi-évaluation du dispositif sera réalisé dans le cadre des instances de la Conférence Intercommunale de l'Habitat.

Article 1 : Répartition des charges financières entre Brest métropole et les communes pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

Sur la base du marché 2017-2020, le montant global de la rémunération de l'opérateur a été fixée initialement, hors actualisation, à 132 455,56 € TTC (110 379,63 € HT).

Pour la prolongation proposée, période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, le montant des prestations de l'opérateur est évalué à 26 761 € HT soit 32 113 € TTC (hors actualisation).

Le montant de cette prestation sera réglé par Brest métropole, maître d'ouvrage du dispositif. Chaque commune versera à Brest métropole une contribution correspondant à un pourcentage de la rémunération telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Bohars	2.26%
Brest	35.57%
Gouesnou	2.75%
Guilers	4.02%
Guipavas	5.99%
Plougastel-Daoulas	5.65%
Plouzané	5.44%
Le Relecq Kerhuon	4.96%
Brest métropole	33.36%
Ensemble	100%

Cette répartition, validée par chaque commune, a été déterminée en actualisant le mode de répartition préexistant en fixant la participation de Brest métropole à un tiers du coût total de la prestation, le solde étant réparti entre les communes membres, au prorata du nombre de personnes de 60 ans et plus de chaque territoire, du nombre de mesures réalisées durant les quatre années du marché précédent, ainsi qu'une part fixe prenant en compte les charges de structure de l'opérateur.

Le tableau joint en annexe présente le calcul de la répartition pour chacune des communes et de la métropole pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 hors actualisation.

Article 2 : Modalités d'exécution

Chaque commune, versera, annuellement, sa contribution financière au dispositif de maintien à domicile à Brest métropole, calculée selon la règle définie à l'article 1 de la présente convention.

Pour ce faire, Brest métropole émettra un titre de recettes à l'encontre de chacune des communes.

Article 3 : entrée en vigueur et durée de la convention

Le présent avenant entrera en vigueur à partir de 1^{er} juillet 2020, après signature de l'ensemble des communes et sa transmission au contrôle de légalité.

Elle sera applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 4 : suivi de la convention

Toute évolution de la présente convention s'envisagera dans le cadre des instances de la Conférence Intercommunale de l'Habitat, la Direction de l'Habitat assurant l'animation technique du dispositif et pourra, en tant que de besoin, être soumise à la validation des instances délibérantes de Brest métropole et des communes.

A Brest, le

Pour Brest métropole,

Le Président,
François Cuillandre

Pour la ville de Bohars,

Le Maire,
Armel Gourvil

Pour la ville de Guilers,

Le Maire,
Pierre Ogor

Pour la ville de Plougastel-Daoulas,

Le Maire,
Dominique Cap

Pour la ville du Relecq Kerhuon,

Le Maire,
Yohann Nédélec

Pour la ville de Brest,

L'adjointe au Maire,
Bernadette Abiven

Pour la ville de Gouesnou,

Le Maire,
Stéphane Roudaut

Pour la ville de Guipavas,

Le Maire,
Fabrice Jacob

Pour la ville de Plouzané,

Le Maire,
Bernard Rioual

ANNEXE FINANCIERE

Maintien à domicile personnes âgées

Exercice juillet - décembre 2020 hors actualisation

De juillet à décembre 2020

Montant HT : 26 761,00 €

Montant TTC : 32 113,20 €

Participation financière par commune (-TTC) :

Communes	% participation	Montant
Brest	35,57%	11 422,67 €
Bohars	2,26%	725,76 €
Gouesnou	2,75%	883,11 €
Guilers	4,02%	1 290,95 €
Gulpavas	5,99%	1 923,58 €
Plougastel	5,65%	1 814,40 €
Plouzané	5,44%	1 746,96 €
Kerhuon	4,96%	1 592,81 €
Sous total	66,64%	21 400,24 €
Brest métropole	33,36%	10 712,96 €
Total	100,00%	32 113,20 €

Subventions aux associations pour 2020

CATEGORIE 1: ASSOCIATIONS LOI 1901 AYANT LEUR SIEGE SOCIAL A GUILERS

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2019				Nombre d'adhérents												Année 2020
	forfait	Nbre	Subv.	Subv.	forfait	de 0	de 7	de 11	de 15	de 19	TOTAL	de 21	TOTAL	+ de	TOTAL	Subv.	
	par	total	pour	TOTALE	par	à	à	à	à	à	moins	à	moins	25 ans	Général	pour	
	assoc.	adhér.	adhér.		assoc.	6 ans	10 ans	14 ans	17 ans	20 ans	de 21 ans	25 ans	de 25 ans		adhér.		GLOBALE
Forfaits de base:.....	211,00			211,00							12,50	12,50					
1 ACPG/TOE/CATM	211,00	41	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	40	40	0,00	211,00
2 Amicale laïque	211,00	196	1 025,00	1 236,00	211,00	1	26	33	12	2	74		74	107	181	925,00	1 136,00
3 Amicale laïque -Cyclotourisme	211,00	33	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	31	31	0,00	211,00
4 Amicale laïque Tennis de table	211,00	51	100,00	311,00	211,00	0	0	6	1	4	11	0	11	37	48	137,50	348,50
5 A.P.E. Croas ar Pennoc					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0,00	211,00
6 A.P.E Pauline Kergomard	211,00		0,00	211,00	211,00						0		0		0	0,00	211,00
7 Archers de Kéroual	211,00	68	337,50	548,50	211,00	0	6	20	5	1	32	4	36	32	68	450,00	661,00
8 A.S.G.	211,00	425	3550,00	3 761,00	211,00	10	82	120	53	34	299	13	312	168	480	3 900,00	4 111,00
9 Au fil de nos passions					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	28	28	0,00	211,00
10 Avelorn	211,00	43	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	45	45	0,00	211,00
11 Bleuets de Guilers	211,00	189	1900,00	2 111,00	211,00	0	24	55	21	15	115	15	130	34	164	1 625,00	1 836,00
12 CIE Les Coléopteres					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0,00	211,00
13 Club Athlétisme Guilérien	211,00	143	912,50	1 123,50	211,00	12	35	25	9	3	84	2	86	90	176	1 075,00	1 286,00
14 Club Emeraude	211,00	400	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	400	400	0,00	211,00
15 Compter Lire Ecrire	211,00	107	662,50	873,50	211,00	7	27	16	0	0	50	1	51	52	103	637,50	848,50
16 Dojo guilérien	211,00	74	837,50	1 048,50	211,00	7	35	18	4	6	70	2	72	9	81	900,00	1 111,00
17 EVEL TREID	211,00	9	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	0,00	211,00
18 Flèche gymnique guilérienne	211,00	429	4925,00	5 136,00	211,00	151	125	78	37	5	396	7	403	35	438	5 037,50	5 248,50
19 FNACA	211,00	15	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	72	72	0,00	211,00
20 Foyer de l'Amitié	211,00	19	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15	0,00	211,00
21 Gull'air rando	211,00	29	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	30	30	0,00	211,00
22 Guilers Accueil	211,00	54	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	47	47	0,00	211,00
23 Guilers VTT Nature	211,00	122	475,00	686,00	211,00	0	13	16	16	8	53	6	59	85	144	737,50	948,50
24 Gym form'loisirs	211,00	301	87,50	298,50	211,00	0	0	1	1	0	2	3	5	355	360	62,50	273,50
25 L'Age tendre	211,00	24	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	18	18	0,00	211,00
26 La Fandole des p'tits loups	211,00	3	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0,00	211,00
27 Le Palcoscenique					211,00	0	0	0	1	8	9	1	10	0	10	125,00	336,00
29 Les Amis du vélo	211,00	10	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	31	31	0,00	211,00
30 Les Amis de Kerebars					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	15	15	0,00	211,00
31 Les fous du volant	211,00	50	212,50	423,50	211,00	0	1	4	10	2	17	-2	19	21	40	237,50	448,50
32 Les Tchoupinois	211,00	20	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0,00	211,00
33 Mélodies	211,00	52	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	47	47	0,00	211,00
34 Mescoz					211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	0,00	211,00
36 Officiers Mariniers en Retraite GUILERS-BOHARS	211,00	143	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	136	136	0,00	211,00
37 Questions pour un champion	211,00	35	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	38	38	0,00	211,00
38 Racines et Patrimoine	211,00	17	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20	0,00	211,00
39 Soir & scrap	211,00	14	0,00	211,00	211,00	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11	0,00	211,00
40 Saint Renan Guilers handball*	211,00	191	1737,50	1 948,50	211,00	0	32	45	34	15	126	18	144	50	194	1 800,00	2 011,00
41 Saint Renan Guilers handball -école de sport*	211,00	29	362,50	573,50	211,00	33	0	0	0	0	33	0	33	0	33	412,50	623,50
42 Tennis Club	211,00	166	1000,00	1 211,00	211,00	14	26	21	12	5	78	1	79	89	168	987,50	1 198,50
TOTAUX :	6 963	3 336	17 125,00	24 088,00	8 440	235	432	458	216	108	1 449	75	1 524	2 234	3 758	19 050,00	27 490,00

* St Renan Guilers Handball : effectif divisé par 2 pour tenir compte des subventions des deux communes

Associations qui ont eu une subvention en 2019 mais qui ne sollicitent pas de subvention en 2020 ou dossier non reçu à ce jour

Le Souvenir Français	211,00	36	87,50	298,50	211,00						0		0	0	0,00	0,00
Moto club dur dur	211,00	44	0,00	211,00	211,00						0		0	0	0,00	0,00

Fiche n° 1**Subventions 2020
Barème**

	2015	2016	2017	2018	2019	Proposition 2020
forfait de base	211,00	211,00	211,00	211,00	211,00 €	211,00 €
forfait adhérent 1 à 20 ans	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50 €	12,50 €
forfait adhérent 21 à 25 ans	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50 €	12,50 €

Fiche n° 2

CATEGORIE 2 : ASSOCIATIONS bénéficiant d'une subvention d'une autre nature que les forfaits de base

Edition du..... 08-juin-20

NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2019					Nombre d'adhérents					Année 2020								
	forfait par assoc.	Nbre Adh. Total	Subv. par adhr.	Subv. pour adhr.	Subv. TOTALE	forfait par assoc.	de 0 à 6 ans	de 7 à 10 ans	de 11 à 14 ans	de 15 à 17 ans	de 18 à 20 ans	TOTAL moins de 21 ans	de 21 à 25 ans	TOTAL moins de 25 ans	25 ans et plus	TOTAL Général	Subv. par adhr.	Subv. pour adhr.	SUBVENT. GLOBALE
Amicale Laïque (Théâtre)		10	185,79	1 857,90	1 857,90		0	5	4	1		10		10	10	185,79	1 857,90	1 857,90	
Guilers entr'aide	454,09	29	0	0	454,09	454,09									22			454,09	
Partage	454,09		0	0	454,09	454,09									17			454,09	
Vie libre (Section Guilers)	454,09	14	0	0	454,09	454,09									14			454,09	
ADMR	1 200,00		0	0	1 200,00	1 200,00												1 200,00	
					Total.....													4420,17	
																		Total.....	4420,17

Fiche n° 3

Edition du
08-juin-20

AIDES AUX ACTIVITES SCOLAIRES

	Unité	Période		Tarif en euro	Période	Tarif en euro	Augmentation
TRANSPORT (écoles publiques) pour activités (piscine, cinéma.....)	par élève	Année	2019	3,37	2020	3,37	0,00%
FOYER SOCIO-EDUCATIF - Collège Croas ar Pennoc	forfait	Année scolaire	2019/20	488,46	2020/21	488,46	0,00%
COLLEGES PUBLICS ET PRIVES							
* Séjours à l'étranger (minimum : 5 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	2,12	2020/21	2,12	0,00%
* Classes de nature, mer, neige, (minimum : 5 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	2,12	2020/21	2,12	0,00%
* Voyages avec programme pédagogique (minimum : 3 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	2,12	2020/21	2,12	0,00%
Collèges "Sport Etudes" pour classes transplantées	par j/él.	Année scolaire	2019/20	2,12	2020/21	2,12	0,00%
ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES							
* Classes de neige (minimum : 5 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	3,37	2020/21	3,37	0,00%
* Classes de mer et nature (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	2,28	2020/21	2,28	0,00%
* Voyages avec programme pédagogique (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	2,99	2020/21	2,99	0,00%
* Classes de découverte sans hébergement (minimum : 2 jours)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	1,95	2020/21	1,95	0,00%
(Tarifs également applicables aux élèves scolarisés à Guilers ou aux guiliériens scolarisés à l'extérieur, en établissement spécialisé)							
FORFAIT POUR ACHAT DE TIMBRES POSTAUX :							
- Forfait par école publique (maternelle et primaire)	forfait	Année scolaire	2019/20	60,11	2020/21	60,11	0,00%
- Forfait Infirmerie (Coll. Croas Ar Pennoc)	forfait	Année scolaire	2019/20	135,46	2020/21	135,46	0,00%
ARBRE DE NOEL : Ec. matern. et primaires publiques	par élève	Année civile	2019	5,00	2020	5,00	0,00%
Association sportive et USEP des écoles primaires publiques	forfait	Année scolaire	2019/20	286,65	2020/21	286,65	0,00%
FORFAIT POUR ENFANT HANDICAPE EN ETABLISSEMENT SPECIALISE (jusqu'à l'âge de 20 ans) (aligné sur forfait élève école publique)	par élève	Année scolaire 2019/2020 (aligné sur forfait école publique voté par le CM le 19/09/19)		733,00	2020/21	vote en septembre 2020	
Ecole Ste Thérèse (pour mémoire, application de la convention du 20/02/2018) :							
* Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école (aligné sur forfait élève école publique)	par élève	Année scolaire	2019/20	733,00	2020/21	vote en septembre 2020	
* Forfait repas école Ste Thérèse (enfants de Brest métropole)	par j/él.	Année scolaire	2019/20	1,35	2020/21	1,35	0,00%

Fiche n° 4

FORMATION DES JEUNES ADHERENTS DES CLUBS SPORTIFS (moins de 21 ans)

2019 (applicable du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020)

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.

2020 (applicable du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021)

Prise en charge à hauteur de 50 % des frais de formation jusqu'à un maximum de 300 € par an et par club.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU FINISTÈRE
 Pôle d'Évaluation Foncière
 Adresse : Le Sterenn
 7 A, Allée Couchouren
 BP 1709
 29107 QUIMPER Cedex
 Courriel : ddfp29.pole-evaluation@ddfp.finances.gouv.fr

Le 26 mars 2019

Monsieur Le Maire
 Ville de GUILERS
 16 rue Charles de Gaulle
 29820 GUILERS

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Mikael GUYARD
 Téléphone : 02 98 00 02 45 ou 06 78 92 94 34
 Courriel : mlkael.guyard@ddfp.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2019-069V0262

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : cession au profit de la SA d'HLM Aiguillon Construction d'un terrain à bâtir cadastré section BI n° 89p.

ADRESSE DU BIEN : rue de Pen Ar C'Hoat à GUILERS.

1 - SERVICE CONSULTANT

MAIRIE de GUILERS - 16 rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS.

Affaire suivie par Madame Roselyne N'DOUKOU, responsable de l'aménagement urbain (roselyne.ndoukou@mairie-guilers.fr)

Date de consultation : 19 février 2019
 Date de réception : 20 février 2019
 Date de visite : 14 mars 2019
 Date de constitution du dossier en l'état : 26 mars 2019

2 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune de GUILERS souhaite céder à la SA d'HLM Aiguillon Construction une emprise foncière située en limite de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de Pen Ar C'Hoat, implantée au Nord-Ouest du bourg de GUILERS. Le bailleur social envisage de construire des logements qui seront gérés par l'association Don Bosco. Néanmoins, le projet n'est pas suffisamment élaboré pour préciser la superficie de plancher prévisionnelle.

3 - DESCRIPTION DU BIEN

Références cadastrales : emprise de 3 120 m² à détacher de la parcelle cadastrée section BI n° 89 (22 436 m²).

Description du bien : il s'agit d'un terrain à bâtir non aménagé de configuration et de relief favorables situé en façade de la rue de Pen Ar C'Hoat, à proximité du centre Leclerc, d'une zone artisanale et tertiaire ainsi que d'un lotissement de maisons individuelles.

4 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : commune de GUILERS.

Origine de propriété : acquisition de diverses parcelles pour aménagement de la ZAC (acte n° 2005P02529 du 6 avril 2005).

Le bien est apprécié libre de toute occupation.

5 - URBANISME ET RESEAUX

Le bien est soumis aux dispositions du PLU facteur 4 approuvé le 20 janvier 2014, et situés en zone UC. Ce secteur couvre des secteurs de l'agglomération dans lesquels une mixité des fonctions urbaines (habitat, commerce, équipements publics, bureaux...) existe ou est souhaitée. En outre, le bien est dans le périmètre de DPU renforcé adopté par la ville de GUILERS.

6 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

La valeur vénale du bien à évaluer est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Au vu de l'étude de marché réalisée à partir des mutations de biens similaires situés dans le même secteur, la valeur vénale est appréciée sur la base de 40 €/m², soit pour 3 120 m² à 125 000 €.

Néanmoins, le Pôle d'Évaluation Domaniale n'a pas connaissance du projet du bailleur social. La valeur pourra être revue dès lors que le projet envisagé sera suffisamment certain et précis.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 2 ans.

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques du Finistère et par délégation,

L'Évaluateur du Domaine,


Mikael GUYARD
Inspecteur des Finances publiques

PROPOSITION DE VALIDATION DU PROJET SOCIAL						
AXES ET OBJECTIFS	actions prévues	estimation du budget	Validation des objectifs/actions oui/non	participation ville	Réalisé N-1	Total réalisé N-1
AXE 1 : Accompagner						
OBJECTIF 1- Rendre visible la fonction d'accompagnateur du Centre Social						
Accompagnement des habitants en vue de valoriser leurs compétences	Organisation de manifestations culturelles portées par les habitants	2 000,00 €		2000	138,98	8161,75
	Mise en place d'activités avec et par les habitants				100	
	Organisation de sorties familiales et week-ends familiaux avec les habitants				1633,5	
	Animations au collège Croas Ar Pennoc		531,12			
	Animations sur la Pause Méridienne	4 400,00 €	216 h sur 38 semaines	4400	2730	
Accompagnement des publics fragilisés	Consolidation des liens avec les Assistantes Sociales du secteur	3 000,00 €		2000	660	8161,75
	Développement de l'accompagnement numérique, en particulier pour les seniors				1510,6	
	Consolidation des liens avec le CCAS				280,35	
	Participation des professionnels à des jurys de validation de diplôme professionnel				203,4	
	Développement de l'action Visites Amicales à Domicile				373,8	
	Poursuite des actions d'aide aux aidants				0	
OBJECTIF 2 – Soutenir les parents dans leur fonction parentale						
Accompagnement des parents	Redynamisation de la Pause Parents	1 500,00 €		1000	269,25	2794,88
	Mise en place d'animations parents-enfants (bricol' en famille...)				247,9	
	Sortie familiale				2277,73	
OBJECTIF 3 – Développer et consolider le soutien associatif						
Formation	Formation des babysitters	500,00 €		500,00 €	359	1231,2
	Accueil et accompagnement de stagiaires				311,5	
	Poursuite des actions de soutien à la vie associative (tiers confiance)				560,7	
sous total axe 1 hors actions nouvelles					11 400,00 €	
sous total axe1 participation mairie					9 900,00 €	

PROPOSITION DE VALIDATION DU PROJET SOCIAL						
AXES ET OBJECTIFS	actions prévues	estimation du budget	Validation des objectifs/actions ou/non	participation ville	Réalisé N-1	Total réalisé N-1
AXE 1 : Accompagner						
OBJECTIF 1- Rendre visible la fonction d'accompagnateur du Centre Social						
Accompagnement des habitants en vue de valoriser leurs compétences	Organisation de manifestations culturelles portées par les habitants	2 000,00 €		2000	138,98	8161,75
	Mise en place d'activités avec et par les habitants				100	
	Organisation de sorties familiales et week-ends familiaux avec les habitants				1633,5	
	Animations au collège Croas Ar Pennec				531,12	
	Animations sur la Pause Méklemme	4 400,00 €	216 h sur 36 semaines	4400	2730	
Accompagnement des publics fragilisés	Consolidation des liens avec les Assistants Sociaux du secteur	3 000,00 €		2000	660	8161,75
	Développement de l'accompagnement numérique, en particulier pour les séniors				1510,6	
	Consolidation des liens avec le CCAS				280,35	
	Participation des professionnels à des jurys de validation de diplôme professionnel				203,4	
	Développement de l'action Visites Amicales à Domicile				373,8	
	Poursuite des actions d'aide aux aînés				0	
OBJECTIF 2 – Soutenir les parents dans leur fonction parentale						
Accompagnement des parents	Redynamisation de la Pause Parents	1 500,00 €		1000	269,25	2704,88
	Mise en place d'animations parents-enfants (bricof en famille...)				247,9	
	Sortie familiale				2277,73	
OBJECTIF 3 – Développer et consolider le soutien associatif						
Formation	Formation des baby-sitters	500,00 €		500,00 €	359	1231,2
	Accueil et accompagnement de stagiaires				311,5	
	Poursuite des actions de soutien à la vie associative (tiers confiance)				560,7	
sous total axe 1 hors actions nouvelles		11 400,00 €				
sous total axe1 participation mairie		9 900,00 €				

AXE 2: Fédérer						
OBJECTIF 1 – Acquérir la légitimité à fédérer						
Soutien au montage de projets collectifs	Recensement des compétences et savoirs des Guiliériens	2 000,00 €		2000	207,93	2248,71
	Développement d'activités inexistantes sur la commune				373,8	
	Temps informels, débats et questionnaires				405	
	Poursuivre le travail en groupes projets (Semaine du Goût, Mois de la santé...)				861,98	
	Poursuivre le travail en commission				400	
OBJECTIF 2 – Favoriser l'interconnaissance entre acteurs						
Le partenariat à l'échelon local	Poursuite de l'organisation d'événements partenariaux (Plains Feux...)	1 000,00 €		1000	830,23	2221,55
	Participation au forum des associations				440	
	Développement de nouveaux partenariats « d'opportunité » (Swing du Tonnerre avec EMDG et Mairie...)				400	
	Consolidation du partenariat Pôle Emploi				302,12	
	Participation au Collectif Artistique				249,2	
OBJECTIF 3 – Créer et/ou participer à la création de réseaux d'acteurs						
Le partenariat au-delà de l'échelon local	Implication dans les instances, réseaux et temps forts Fédéraux	1 000,00 €		200	174,6	1259,35
	Recherche de nouveaux partenariats à l'échelon de la Métropole				491,15	
	Poursuite du travail au sein des réseaux (Réapp. Potajeu, handicap...)				593,6	
<i>sous total axe 2 hors actions nouvelles</i>					4 000,00 €	
<i>sous total axe 2 participation mairie</i>					3 200,00 €	

AXE 3 : Vivre ensemble						
OBJECTIF 1 – Consolider la cohésion au sein du Centre						
Au sein de L'Agora	Organisation de temps de cohésion entre bénévoles et salariés	2 500,00 €		0	800,96	2512,05
	Travailler sur la coopération Bénévoles/Salariés				182,98	
	Formation des bénévoles à l'accueil et l'écoute des habitants				1409,24	
	Poursuivre la politique d'accueil au sein du Centre (hall, café)				118,87	
OBJECTIF 2 – Favoriser l'inclusion des habitants						
Poursuite de l'accueil des personnes porteuses de handicap	Organisation de rencontres régulières avec les éducateurs de Pen Ar Choat	3 000,00 €		1500	498,4	3004,5
	Mise en place d'outils de suivi des personnes accueillies (échanges informels, questionnaires de satisfaction, rencontres entre responsables d'activités)				2290,1	
	Formation des bénévoles à l'accueil des personnes porteuses de handicap				216	
OBJECTIF 3 – Mise en place d'un réseau de Veille Citoyenne						
Poursuite de l'action Visites à Domicile	Mise en place d'actions de recrutement de nouveaux bénévoles	1 500,00 €		1500	645,48	1778,01
	Développement de la communication sur ce dispositif				702,53	
	Développement de l'action d'accompagnement avec Parentel (analyse de pratique bénévoles)				430	
sous total axe 3 hors actions nouvelles				7 000,00 €		
sous total axe 3 participation mairie				3 000,00 €		
TOTAL ACTIONS				22 400,00 €		
TOTAL PARTICIPATIONS MAIRIE				16 100,00 €		

LES ACTIONS NOUVELLES						
AXES ET OBJECTIFS	actions prévues	estimation du budget	Validation des objectifs/actions oui/non	participation ville	Réalisé N-1	Total réalisé N-1
Mise en place d'un politique tarifaire						
Objectifs : Favoriser l'accessibilité aux animations portées par L'Agora et la mixité au sein du Centre						
1 Travailler sur les quotients familiaux						
2 Mise en place d'une grille tarifaire		1 500,00 €		1 500 €	1 590,25	1590,25
3 Communiquer les nouveaux tarifs						
Formation des nouveaux administrateurs et bénévoles						
Objectifs : Favoriser l'implication des bénévoles et des administrateurs, leur montée en compétence et permettre à chacun de trouver sa place						
1 Communiquer sur les formation mises en place par la Fédération						
2 rechercher les complémentarités avec le service vie associative de la commune		1 000,00 €		1 000 €	1264	1264
3 mise en place d'un plan de formation bénévoles						
4 organisation de formation in situ						
Mise en place de formation pour les responsables associatifs						
Objectifs : permettre aux dirigeants associatifs de mieux appréhender leurs fonctions et favoriser le partage d'expériences et compétences						
1 recenser les besoins des responsables associatifs						
2 rechercher les complémentarités avec le service vie associative de la commune		1 500,00 €		1 300 €	1619,8	1619,8
3 mise en place d'un programme de formations						
La Ludothèque, espace de formation						
Objectifs : Favoriser le partage de compétences, développer l'autonomie des structures, de nouveaux partenariats et faire reconnaître l'expertise de la Ludothèque						
1 recenser les compétences au sein de la structure						
2 former les bénévoles de la Ludothèque		2 000 €		2 000 €	3902,37	3902,37
3 organisation de temps de formation pour les structures utilisatrices (écoles, EHPAD, Espaces Jeunes...)						
La Ludothèque, un outil au service des familles						
Objectifs : développer la Ludothèque en élargissant l'équipe de bénévoles, en permettant aux habitants de s'approprier l'outil et développer de nouveaux projets en faisant évoluer l'outil						
1 recenser les « habitués » de la Ludothèque						
2 recenser leurs compétences en matière jeu et/ou d'accueil						
3 mettre en place une formation à l'accueil et au jeu		1 500,00 €		1 300 €	1853,86	1853,86
4 mettre en place un accompagnement post formation par binôme (un « ancien » et un « nouveau »)						
Création d'une Pause Parents d'Ados						

Objectifs : Favoriser l'échange entre parents afin de faire émerger des problématiques grâce à la mise en place d'un espace de co-construction. Faire tomber les représentations sur les adolescents						
1 travailler avec l'Espace Jeunes sur le repérage des familles et la communication		1 000,00 €		1 000 €	1264	1264
2 cerner les attentes de ce public pour répondre au mieux à leurs besoins						
3 mise en place de soirées d'échanges ou animées avec l'Espace Jeunes de Guilers						
4 création de groupes d'échanges réguliers avec interventions ponctuelles « d'experts »						
Lancement d'une réflexion sur l'accompagnement aux démarches administratives en ligne						
Objectifs : Sensibiliser les différentes institutions aux conséquences de la dématérialisation. Organiser une réponse collective aux besoins des habitants et être en capacité de mettre en place un accompagnement						
1 réunir les institution pour échanger sur la dématérialisation		500 €		200 €	1281,20	1281,20
2 recenser les démarches administratives dématérialisées						
3 étudier la faisabilité d'un accompagnement à moyens constants liens avec les autres familles fréquentant les activités de l'Agora						
4 mise en place d'un accompagnement						
Mise en place de rencontres d'échanges inter-associatives						
Objectifs : favoriser l'interconnaissance entre associations et créer une dynamique de travail en commun						
1 recenser les problématiques communes aux associations en lien avec le Service Vie Associative de la Ville de Guilers		300,00 €		300 €	376	376
2 réunir les différents acteurs autour de l'organisation de manifestations thématiques						
Mise en place d'une commission Lien Social						
Objectifs : Permettre aux acteurs sociaux de se rencontrer et de travailler ensemble afin de répondre, de manière concertée, aux besoins des habitants						
1 Recenser les acteurs et leurs questionnements et/ou problématiques		2 000,00 €		2 000 €	1718,8	1718,8
2 mettre en place des groupes de travail thématiques (inclusion, vieillissement...)						
3 partager le travail des groupes au sein de la commission						
4 mettre en place des projets transversaux						
Création d'un espace de mutualisation inter-association						
Objectifs : Partager les « richesses » des différentes associations						
1 recenser les atouts des associations (matériel, compétences, expériences)		1 000,00 €		600 €	1265,14	1265,14
2 réunir les associations afin de travailler sur l'outil						
3 mise en place de l'outil						
4 organiser un suivi annuel (mise à jour de l'outil)						
Développement des partenariats Ludothèque						
Objectifs : Permettre l'accès à la Ludothèque au plus grand nombre en développant ses missions, ainsi que sa place sur le territoire communale et métropolitain						

Feuille1

1 Poursuivre les actions existantes en fonction de nos moyens						
2 Poursuivre la participation aux réseaux des Ludothèques						
3 Rencontrer les partenaires éventuels		500,00 €		500 €	578,31	1070,42
4 Mettre en place des actions nouvelles avec ces nouveaux partenaires en tenant compte des moyens humains disponibles						
Organiser l'accueil des nouveaux adhérents						
Objectifs : Donner une place à chacun des nouveaux adhérents en faisant découvrir les richesses du Centre Social, en favorisant leur bien-être, leur implication et en permettant la rencontre						
1 organisation d'une journée portes ouvertes en amont du forum des associations						
2 organiser un temps d'accueil des nouveaux adhérents		300,00 €		0 €	290,12	290,12
3 Mise en place d'un livret d'accueil du nouvel adhérent						
4 Refonte de la plaquette de rentrée						
Mise en place d'actions hors les murs						
Objectifs : Mieux faire connaître l'action du Centre Social en développant des animations et actions de proximité, en consolidant les partenariats et en permettant la rencontre						
1 Recenser les lieux pouvant accueillir des animations extérieures						
2 Mise en place d'animations ponctuelles au sein des structures et des quartiers		1 000,00 €		1 000 €	1974	1974
3 Mise en place d'activités sur site						
Création d'espaces d'échange inter activité						
Objectifs : Redynamiser le Centre et (re)donner du sens à l'engagement de tous les adhérents en faisant mieux connaître le Centre et ses actions, en favorisant l'implication et le partage d'idée des habitants						
1 Mise en place de temps conviviaux inter activités						
2 Mise en place d'un temps d'accueil des nouveaux responsables d'activités		500,00 €		0 €	501,69	501,69
3 Organisation d'une journée portes ouvertes annuelle						
Mise en place d'actions en lien avec l'Epicerie Sociale						
Objectifs : Permettre l'accès aux loisirs au plus grand nombre en favorisant l'inclusion des publics fragilisés						
1 Mise en place de temps de rencontres avec les bénéficiaires au sein de l'Epicerie Sociale						
2 Organisation d'animations avec les bénéficiaires		1 500,00 €		1 500 €	1642,81	1642,81
3 Implication des bénéficiaires dans les animations mises en place						
Mise en place d'un parrainage réciproque Jeunes et Adultes Engagés						
1 Organisation d'un temps d'échange sur la thématique de l'engagement						
2 Mise en place de temps de découverte entre jeunes et anciens		1 000,00 €		500 €	1047	1047
3 Organisation d'un temps fort de valorisation des formes de bénévolats						

Consolidation des passerelles avec le Foyer de Vie de Pen Ar C'hoat						
Objectifs : Favoriser l'inclusion des résidents au sein de L'Agora en développant les liens entre professionnels, en améliorant l'accueil au sein du Centre et la formation						
1 Organisation de temps de concertation entre professionnels des 2 structures						
2 Mise en place de formation « Inclusion et accueil des personnes porteuses de handicap » pour les responsables d'activités		1 500,00 €		250 €	1698,6	1698,6
3 Organisation de temps d'analyse de pratiques avec les responsables d'activités						
Consolidation des passerelles avec l'EHPAD « Les Petits Pas »						
Objectifs : Développer les actions avec cette structure et la réflexion sur les questions liées au vieillissement						
1 Organisation de temps de concertation entre professionnels des 2 structures						
2 Développement d'actions au sein de la résidence (Ludothèque, après- midi échange...)		1 500,00 €		250 €	1603,55	1603,55
3 Mise en place d'actions au sein du Centre						
Mise en place d'un réseau de voisinage						
Objectifs : Favoriser l'échange entre voisins en créant ou recréant des solidarités de proximité s'appropriant l'outil et développer de nouveaux projets en faisant évoluer l'outil						
1 Etat des lieux de l'existant						
2 Rencontre avec les associations de Voisins existantes sur Guilers et environs		500,00 €		0 €	560,7	560,7
3 Accompagnement à la mise en place d'expérimentations sur les quartiers						
Développement d'un partenariat L'Agora/CCAS pour les sorties familiales						
Objectifs : Favoriser la participation de tous aux sorties familiales						
1 Lancement d'une expérimentation sur une période de vacances						
2 Mise en place d'un outil de communication CCAS/L'Agora concernant les bénéficiaires		1 500,00 €		1 500 €	1548,03	2125,71
3 Organisation de sorties communes						
<i>SOUS TOTAL ACTIONS NOUVELLES</i>				<i>22 100,00 €</i>		
<i>Participation mairie actions nouvelles</i>				<i>16 700,00 €</i>		
TOTAL PROJETS				44 500,00 €		
TOTAL PARTICIPATION MAIRIE				32 800,00 €		



Avenant de prolongation de la convention de moyens et d'objectifs Amicale Laïque section ALSH Les Flamboyants

Entre la commune de Guilers, représentée par Pierre OGOR, Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération en date du 18 juin 2020,

D'une part,

ET

L'association Amicale Laïque, association régie par la loi 1901 déclarée à la Sous-Préfecture de Brest le 26 novembre 1970 sous le numéro 2022 et ayant son siège à Guilers, représentée par Mme Yvonne ROBERT sa Présidente, dûment autorisée aux fins des présentes par décision du conseil d'administration de l'association en date du 24 janvier 2017.

D'autre part

Considérant la crise sanitaire COVID 19 qui a touché la France en ce début d'année 2020.

Considérant la nécessité de sécuriser l'association sur le plan financier.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1^{er} : prorogation de la convention

La convention de moyens et d'objectifs de l'amicale laïque du 25 juin 2017 au 26 juin 2020 est prorogée dans les mêmes termes jusqu'au **31 décembre 2020**.

Article 2 : conditions financières

Afin de sécuriser l'association, sur le plan financier, les conditions initiales, notamment celles régissant les versements, sont maintenues.

Article 3 : entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prendra effet à compter du 27 juin 2020

Fait à Guilers en deux exemplaires originaux, le

Le Maire,

Pierre OGOR.

Pour l'Amicale laïque,

La Présidente.